



GORGES
DE L'ARDECHE
SYNDICAT DE GESTION

Les plantes exotiques envahissantes des Gorges de l'Ardeche



... mobilisons nous !

Qu'est-ce qu'une « plante exotique envahissante » ?

Une plante exotique est une plante **non-indigène** sur le territoire considéré, c'est-à-dire originaire d'un autre continent.

Une plante exotique est considérée comme envahissante - ou « invasive » - lorsque par sa prolifération, elle devient **une menace** pour la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes.

Heureusement, la plupart des plantes exotiques introduites ne deviennent pas envahissantes !

D'où proviennent-elles et comment sont-elles arrivées en Ardèche ?

Elles proviennent d'autres continents :

Amérique du Nord et du Sud, Asie, Afrique du Sud.

Principales voies d'introductions :

- les activités agricoles et l'horticulture ;

La plupart des plantes cultivées dans nos jardins et espaces verts sont exotiques, elles peuvent s'échapper des jardins et coloniser les milieux naturels.

- les activités de loisirs (tourisme, chasse et pêche) ;
- les échanges commerciaux (eaux de ballasts, frets maritime et aérien)
= **introductions accidentelles.**



Bassins
et
jardins
d'ornement



Pépinières

Quels sont leurs impacts potentiels ?

Les invasions biologiques représentent la **2^{ème} cause de perte de biodiversité** dans le monde, d'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).



Impacts écologiques :

- elles prolifèrent causant la fermeture et l'uniformisation des milieux ;
- elles concurrencent les espèces indigènes, parfois jusqu'à leurs disparitions ;
- elles perturbent le fonctionnement et la composition des milieux naturels, parfois de manière irrémédiable.



Bamboueraie du château de Gaud, étouffant toute flore locale.



Impacts économiques :

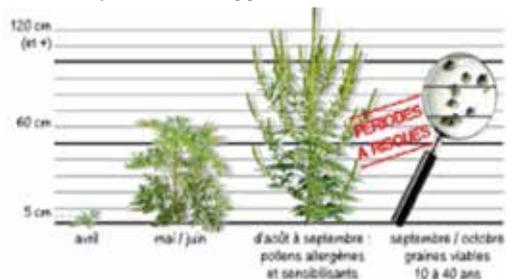
- coûts directs liés à la gestion (fauche, arrachage...) ;
- coûts indirects : **en 2008 en Rhône-Alpes, l'estimation des dépenses liées à l'Ambroisie est de 8.5 millions d'euros (consultations, arrêts de travail, tests biologiques, médicaments) ;**
- diminutions des rendements agricoles ;
- gênes pour les usagers (activité de loisirs, navigation, pêche).



Impacts sur la santé :

- allergies (pollens d'Ambroisie) ;
- dermatites et brûlures (Berce du Caucase) ;
- eczémas...

Cycle de développement de l'Ambroisie



Les plantes exotiques envahissantes à reconnaître...



L'Ailante glanduleux, Ailanthus altissima

Elle libère par ses racines des substances chimiques qui inhibent le développement des autres espèces. Ses puissantes racines peuvent soulever les chaussées et endommager les bâtiments.

Faucher les semis et privilégier l'écorçage des arbres adultes. Attention ! La coupe employée seule, sans dévitalisation des souches, n'est pas efficace. L'arbre rejette.



Le Robinier faux-acacia, Robinia pseudo-acacia

Espèce très agressive. Elle forme des populations importantes et modifie la dynamique des milieux envahis, entraînant une disparition et une banalisation de la flore locale.

Mêmes préconisations que pour l'Ailante.



Le Févier d'Amérique, Gleditsia triacanthos

Ces grandes épines vous tiendront à l'écart des cours d'eau. Comme le Robinier, cette espèce modifie la dynamique naturelle des milieux colonisés.

Mêmes préconisations que pour l'Ailante et le Robinier.



L'Erable negundo, Acer negundo

Cet arbre d'ornementation s'échappe des parcs et jardins et forme des peuplements denses sur les bords des cours d'eau.

Difficile de s'en débarrasser : il résiste à l'écorçage et rejette abondamment... Couper les troncs et dévitaliser les souches à l'aide de produits homologués.

Attention !
L'utilisation des produits phytosanitaires est réglementée. Privilégier le recours au désherbage manuel, mécanique ou thermique.



Les Bambous, Phyllostachys sp.

Ses tiges produisent des peuplements si denses qu'aucune autre plante ne peut s'y développer. Ses rhizomes traçants endommagent les chaussées et les fondations »

L'arrachage est ardu et demande de n'oublier aucun rhizome en terre. Pour les trop vastes populations, une barrière en plastique, enterrée en profondeur, limitera l'expansion.



L'Ambroisie, Ambrosia artemisiifolia

Attention ! Son pollen peut provoquer de graves allergies ! Vérifier sous vos mangeoires à oiseaux : les mélanges de graines sont souvent infectés de graines d'Ambroisie.

Ne vous laissez pas envahir, arracher les plantes avant la floraison (août). Pour les vastes populations, réaliser 2 fauches par an (mi-juillet et fin août). Ramasser les plants et les incinérer !



Le Topinambour, Helianthus tuberosus

Il vous charme par ses fleurs jaunes et ses tubercules comestibles, mais attention ! Il s'échappe des jardins et envahit les bords des cours d'eau, où il étouffe la flore sauvage locale.

Arracher minutieusement les tubercules ou pour les plus vastes populations, réaliser 2 fauches par an (fin juin et fin août) pendant quelques années.

Les Balsamines



Impatiens glandulifera, I. balfouri, I. parviflora

Plantées dans vos platebandes, elles les égayaient de couleur, mais une fois échappées, elles forment des peuplements denses et prennent la place des espèces herbacées locales.

Les arracher avant la floraison ou faucher régulièrement les pieds sans les laisser fleurir pendant 2 à 5 ans.



Imp. balfouri



dans les Gorges de l'Ardèche



Le Raisin d'Amérique,

Phytolacca americana

Attention, ses belles baies noires sont toxiques.

Déterrer et arracher la souche tubérisée (en forme de navet). Attention à ne pas la casser !

Pour limiter la dispersion des graines, faucher avant la floraison (juillet).



Des questions sur les techniques de lutte. **Nous contacter !**



Les Renouées asiatiques

Reynoutria japonica,

Reynoutria sachalinensi,

Reynoutria × bohémica

Importées d'Asie orientale (Japon, Chine...), elles figurent parmi la liste mondiale des 100 espèces exotiques envahissantes les plus dangereuses.

Aujourd'hui, elles s'implantent sur le territoire des Gorges de l'Ardèche !

Description

Elles forment des touffes denses, en bordure des cours d'eau, sur les talus des routes...

Leurs racines ou rhizomes peuvent s'enfoncer jusqu'à une profondeur de 3 m.

Mode de dispersion

Principalement par **transport de fragments** de plante (rhizomes, tiges) par les cours d'eau ou le transport de terre « contaminée ».



Massif de Renouées - Pas du Mousse (RNINGA)

Impacts

- formation de fourrés denses, étouffant les autres espèces ;
- production de substances chimiques empêchant le développement d'autres espèces ;
- érosion des berges...

Méthodes de lutte

La détection et l'**arrachage manuel des jeunes plantules** est la méthode la plus efficace.

Les **fauches** successives donnent de bons résultats sur le long terme

- une fois par mois (au moins 6 fois par an) : épuisement des rhizomes en 4 à 7 ans ;
- deux fois par an (juin et septembre) : ne permet pas l'élimination, mais limite l'expansion.

La **pose d'un géotextile** au sol, maintenu minimum 3 ans, est une technique accessible à tous.

Pour les professionnels, la technique du **concassage-bâchage** donne d'excellents résultats.



- L'arrachage complet n'est possible qu'au stade plantule : **au stade adulte, chaque fragment oublié peut reformer un individu (0,7g de rhizome suffit) !**
- La coupe des massifs réalisée une seule fois par an n'est pas efficace. Au contraire, elle multiplie le nombre de tiges et accélère leur croissance.

Etudier pour mieux connaître et agir ...

Initiée en 2011, par le SGGA, **l'étude sur les plantes exotiques envahissantes** du territoire des Gorges de l'Ardèche a pour but :

- le recensement et la cartographie des populations ;
- la mise en place de mesures de gestion adaptées (fauche, écorçage, arrachage...);
- l'information et la sensibilisation.

Des actions concrètes dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et aux alentours...



Arrachage d'Ailantes sur la Montagne de Sable

- En 2011 et 2012, près de **5000 jeunes arbres et plantules** ont été arrachés par l'association ECATE. Les arbres adultes ont été écorcés.



Cerclage de la bamboueraie de Gaud

- En 2004, une barrière de plastique a été enterrée sur plus de 1,50 m pour stopper l'expansion des bambous.

Ecorçage de Robiniers sur les bivouacs

- L'écorçage de Robiniers sur les bivouacs de Gaud et Gournier est en cours.



Sensibilisation du grand public

- Organisation d'une matinée d'arrachage d'Ambroisie avec des bénévoles sur la Commune de Saint-Martin d'Ardèche.
- Arrachage de balsamines avec une classe de 6ème, sur le bivouac de Gaud.



Décret de la Réserve - Article 4 : « Il est interdit d'introduire tous végétaux sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation délivrée par le préfet de département après avis du conseil scientifique de la réserve naturelle »

Espèces locales de substitution ...



Si vous souhaitez planter des arbres, haies ou parterre de fleurs dans vos jardins, de nombreuses espèces indigènes peuvent être valorisées, parfaitement adaptées aux conditions locales.

Consulter la liste complète sur <http://www.invmed.fr>

Arbres et arbustes



L'Erable de Montpellier
Acer monspessulanum
En automne, ses feuilles prennent des teintes rouges et or.



Le Micocoulier
Celtis australis
Arbre d'ornement, offrant ombrage dans les jardins.



Le Pin d'Alep
Pinus halepensis
Résineux typique de nos régions, il peut vivre jusqu'à 500 ans environ !



Le Chêne pubescent
Quercus pubescens
Arbre majestueux et pluri-centenaire, se parant d'or et de rouge à l'automne.



L'Arbousier
Arbutus unedo
Arbuste persistant produisant des fruits rouges décoratifs et comestibles.



Le Laurier tin
Viburnum tinus
Arbuste à feuillage persistant, en fleurs dès la fin de l'hiver.



Le Fusain d'Europe
Euonymus europaeus
Ses baies roses et son feuillage automnal écarlate sont un plaisir pour les yeux.

Vivaces



La Lavande ou Lavandin
Lavandula sp.
Ses fleurs très odorantes et colorées aigüeront vos platebandes durant l'été.



Petite pervenche
Vinca minor
Plante couvre-sol, formant rapidement d'épais tapis dans les lieux ombragés.



Les Chèvrefeuilles
Lonicera etrusca, L. implexa
Lianes grimpantes persistantes et odorantes.



Ciste à feuille de sauge
Cistus salviifolius
Arbousseau fleurissant de mars à juin sur sol calcaire, supportant la sécheresse.

Prévention - Sensibilisation - Détection

➤ Face à l'expansion des plantes exotiques envahissantes, nous devons ensemble, particuliers, acteurs des espaces verts, de l'horticulture et du tourisme, gestionnaires des milieux naturels, améliorer nos connaissances et modifier nos habitudes :

- connaître les espèces,
- ne plus les introduire dans les milieux naturels,
- ne plus les planter dans nos jardins,
- participer à leur détection précoce.

Regarder la liste
des plantes locales de
substitution !

Ensemble agissons !

Prévention

- 1) Eviter de planter des espèces exotiques. Préférer les **espèces locales**, mieux adaptées aux conditions du territoire ;
- 2) Surveiller les lieux d'apparition potentiels et prévenir les autorités compétentes (Communes / Ardèche Claire / Conservatoires botaniques) ;
- 3) Eviter le transport et la dissémination de fragments de plante (rhizomes, tiges) ;
- 4) Ne pas accepter ou transporter de terre susceptible d'être contaminée par des graines d'espèces exotiques envahissantes ;
- 5) Ne pas vidanger son bassin d'ornement dans la nature ;
- 6) Eviter de laisser le sol à nu : pailler ou semer une couverture végétale d'espèces locales.

Actions

- 7) Se renseigner sur les techniques de lutte et agir précocement : coupe des tiges avant la floraison, arrachage des plantules, etc. ;
- 8) Incinérer les déchets végétaux issus de plantes envahissantes (ne pas les composter !) ;
- 9) Nettoyer ses outils après utilisation (bottes, roues de brouette ou de tracteur, etc).

Pour aller plus loin...

Site du Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles sur les espèces invasives méditerranéennes (fiches espèces, moyens de lutte, liste des espèces locales de substitution ...)

<http://www.invmed.fr>

Information et localisation des espèces natives et envahissantes

<http://www.flore.silene.eu>

Site consacré à la Renouée du Japon (généralités, lutte...)

<http://fallopia.japonica.pagesperso-orange.fr/> et <http://www.brennilis.com/agenda21/invasives.pdf>

Site consacré à l'Ambroisie (reconnaissance, lutte...)

<http://www.ambroisie.info/index.php>

S.G.G.A - Le Village - 07700 Saint-Remèze
Tél : 04 75 98 77 31 - Fax : 04 75 98 67 64
www.gorgesdelardeche.fr

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

